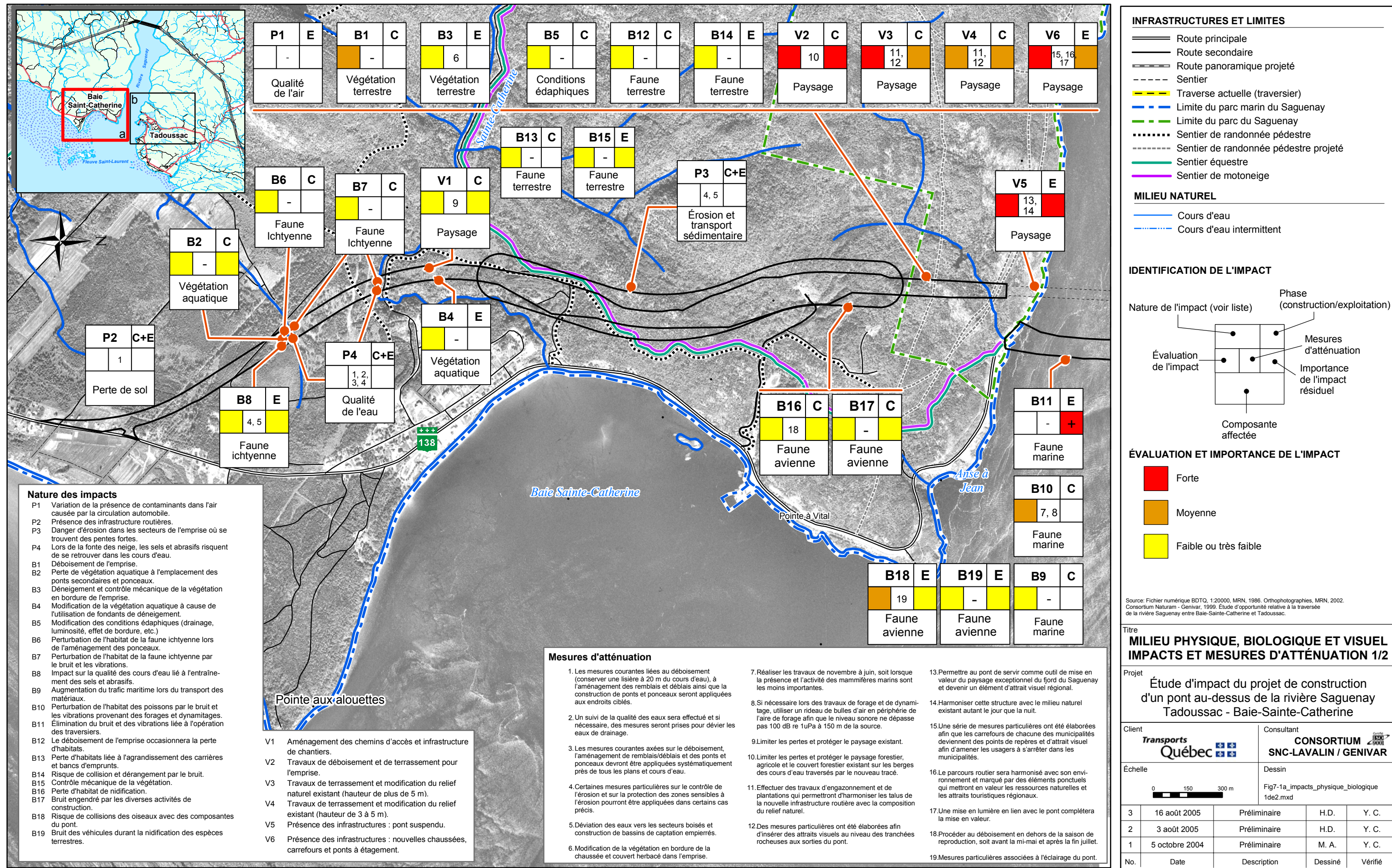


Figure 7.1a



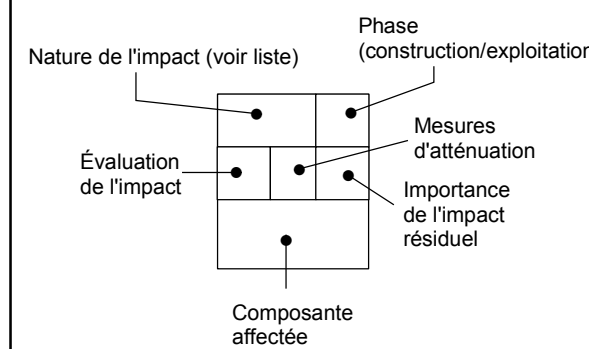
INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Route principale
- Route secondaire
- Route panoramique projeté
- Sentier
- Traverse actuelle (traversier)
- Limite du parc marin du Saguenay
- Limite du parc du Saguenay
- Sentier de randonnée pédestre
- Sentier de randonnée pédestre projeté
- Sentier équestre
- Sentier de motoneige

MILIEU NATUREL

- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent

IDENTIFICATION DE L'IMPACT



ÉVALUATION ET IMPORTANCE DE L'IMPACT

- Forte
- Moyenne
- Faible ou très faible

Source: Fichier numérique BDTQ, 1:20000, MRN, 1986. Orthophotographies, MRN, 2002. Consortium Naturam - Genivar, 1999. Étude d'opportunité relative à la traversée de la rivière Saguenay entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.

MILIEU PHYSIQUE, BIOLOGIQUE ET VISUEL IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION 1/2

Projet
Étude d'impact du projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Saguenay Tadoussac - Baie-Sainte-Catherine

Client
Transports Québec

Consultant
CONSORTIUM SNC-LAVALIN / GENIVAR

Échelle
0 150 300 m

Dessin
Fig7-1a_impacts_physique_biologique
1de2.mxd

3	16 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
2	3 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
1	5 octobre 2004	Préliminaire	M. A.	Y. C.
No.	Date	Description	Dessiné	Vérifié

Nature des impacts

- P1 Variation de la présence de contaminants dans l'air causée par la circulation automobile.
- P2 Présence des infrastructures routières.
- P3 Danger d'érosion dans les secteurs de l'emprise où se trouvent des pentes fortes.
- P4 Lors de la fonte des neiges, les sels et abrasifs risquent de se retrouver dans les cours d'eau.
- B1 Déboisement de l'emprise.
- B2 Perte de végétation aquatique à l'emplacement des ponts secondaires et ponceaux.
- B3 Déneigement et contrôle mécanique de la végétation en bordure de l'emprise.
- B4 Modification de la végétation aquatique à cause de l'utilisation de fondants de déneigement.
- B5 Modification des conditions édaphiques (drainage, luminosité, effet de bordure, etc.)
- B6 Perturbation de l'habitat de la faune ichthyenne lors de l'aménagement des ponceaux.
- B7 Perturbation de l'habitat de la faune ichthyenne par le bruit et les vibrations.
- B8 Impact sur la qualité des cours d'eau lié à l'entraînement des sels et abrasifs.
- B9 Augmentation du trafic maritime lors du transport des matériaux.
- B10 Perturbation de l'habitat des poissons par le bruit et les vibrations provenant des forages et dynamitages.
- B11 Élimination du bruit et des vibrations liée à l'opération des traversiers.
- B12 Le déboisement de l'emprise occasionnera la perte d'habitats.
- B13 Perte d'habitats liée à l'agrandissement des carrières et bancs d'emprunts.
- B14 Risque de collision et dérangement par le bruit.
- B15 Contrôle mécanique de la végétation.
- B16 Perte d'habitat de nidification.
- B17 Bruit engendré par les diverses activités de construction.
- B18 Risque de collisions des oiseaux avec des composantes du pont.
- B19 Bruit des véhicules durant la nidification des espèces terrestres.

- V1 Aménagement des chemins d'accès et infrastructure de chantiers.
- V2 Travaux de déboisement et de terrassement pour l'emprise.
- V3 Travaux de terrassement et modification du relief naturel existant (hauteur de plus de 5 m).
- V4 Travaux de terrassement et modification du relief existant (hauteur de 3 à 5 m).
- V5 Présence des infrastructures : pont suspendu.
- V6 Présence des infrastructures : nouvelles chaussées, carrefours et ponts à étagement.

Mesures d'atténuation

1. Les mesures courantes liées au déboisement (conserver une lisière à 20 m du cours d'eau), à l'aménagement des remblais/déblais ainsi que la construction de ponts et ponceaux seront appliquées aux endroits ciblés.
2. Un suivi de la qualité des eaux sera effectué et si nécessaire, des mesures seront prises pour dévier les eaux de drainage.
3. Les mesures courantes axées sur le déboisement, l'aménagement de remblais/déblais et des ponts et ponceaux devront être appliquées systématiquement près de tous les plans et cours d'eau.
4. Certaines mesures particulières sur le contrôle de l'érosion et sur la protection des zones sensibles à l'érosion pourront être appliquées dans certains cas précis.
5. Déviation des eaux vers les secteurs boisés et construction de bassins de captation empierrés.
6. Modification de la végétation en bordure de la chaussée et couvert herbacé dans l'emprise.
7. Réaliser les travaux de novembre à juin, soit lorsque la présence et l'activité des mammifères marins sont les moins importantes.
8. Si nécessaire lors des travaux de forage et de dynamitage, utiliser un rideau de bulles d'air en périphérie de l'aire de forage afin que le niveau sonore ne dépasse pas 100 dB re 1µPa à 150 m de la source.
9. Limiter les pertes et protéger le paysage existant.
10. Limiter les pertes et protéger le paysage forestier, agricole et le couvert forestier existant sur les berges des cours d'eau traversés par le nouveau tracé.
11. Effectuer des travaux d'engazonnement et de plantations qui permettront d'harmoniser les talus de la nouvelle infrastructure routière avec la composition du relief naturel.
12. Des mesures particulières ont été élaborées afin d'insérer des attraits visuels au niveau des tranchées rocheuses aux sorties du pont.
13. Permettre au pont de servir comme outil de mise en valeur du paysage exceptionnel du fjord du Saguenay et devenir un élément d'attrait visuel régional.
14. Harmoniser cette structure avec le milieu naturel existant autant le jour que la nuit.
15. Une série de mesures particulières ont été élaborées afin que les carrefours de chacune des municipalités deviennent des points de repères et d'attrait visuel afin d'amener les usagers à s'arrêter dans les municipalités.
16. Le parcours routier sera harmonisé avec son environnement et marqué par des éléments ponctuels qui mettront en valeur les ressources naturelles et les attraits touristiques régionaux.
17. Une mise en lumière en lien avec le pont complètera la mise en valeur.
18. Procéder au déboisement en dehors de la saison de reproduction, soit avant la mi-mai et après la fin juillet.
19. Mesures particulières associées à l'éclairage du pont.

Figure 7.1b

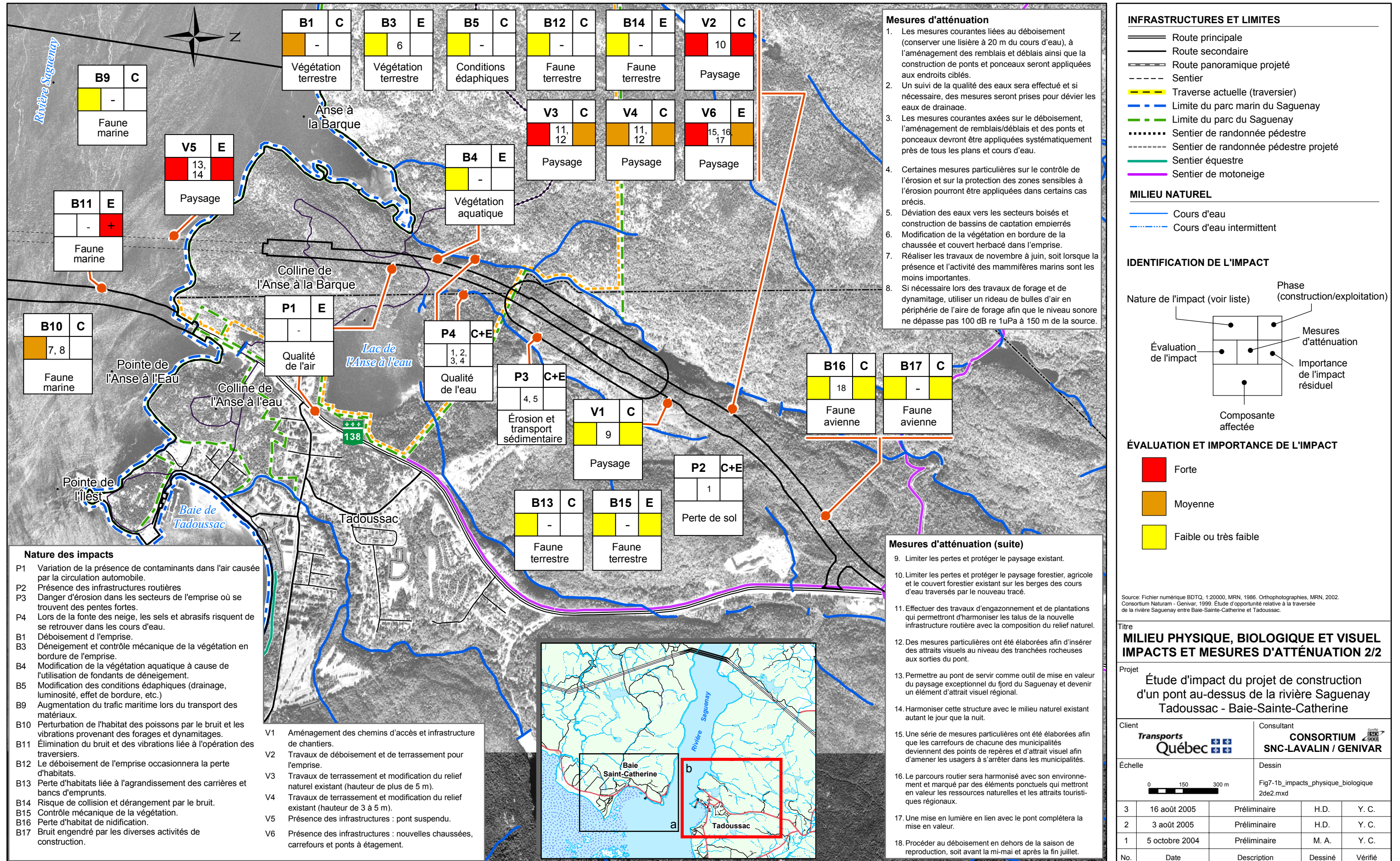
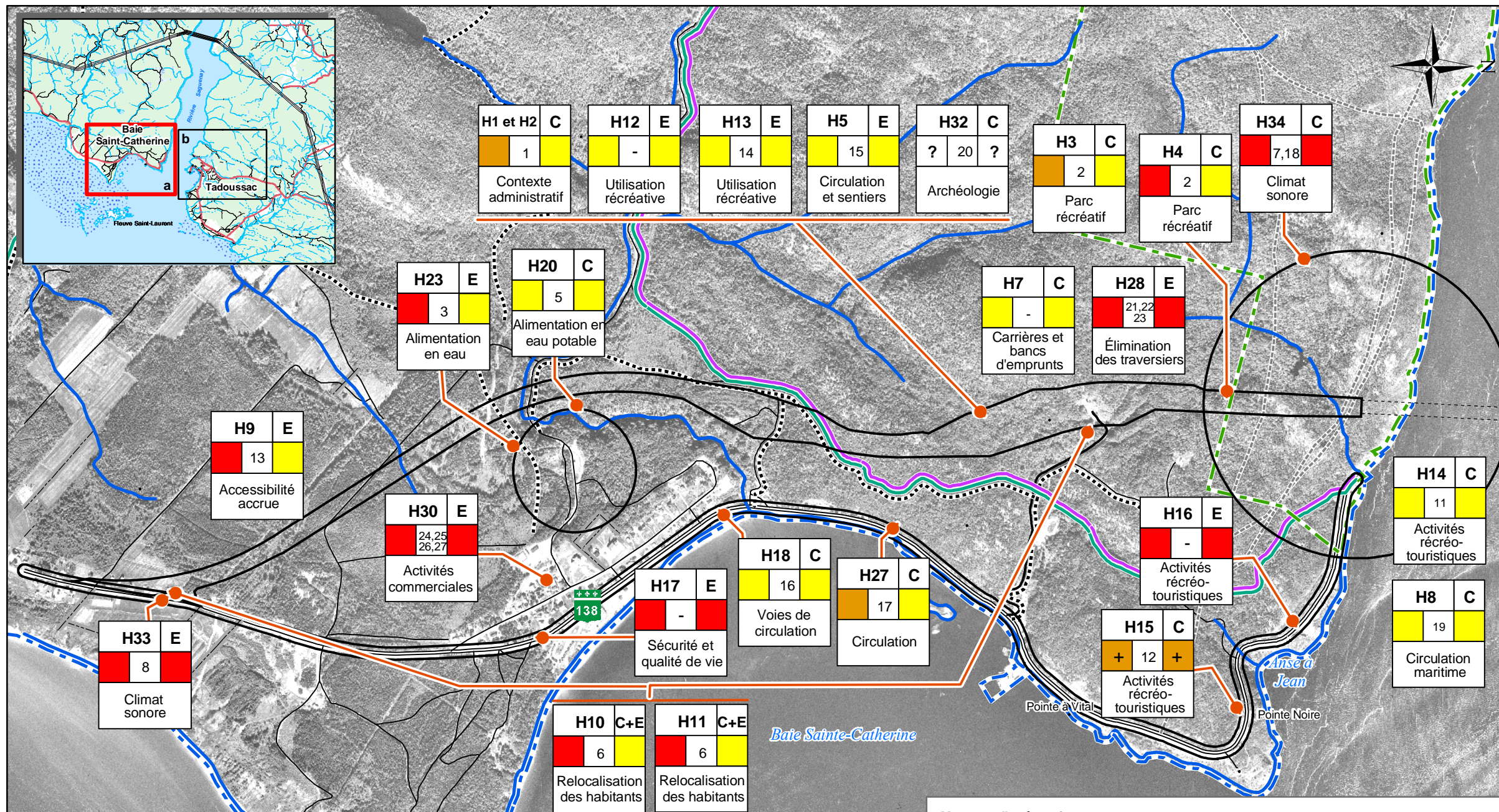


Figure 7.2a



INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Route principale
- Route secondaire
- Route panoramique projeté
- Sentier
- Traverse actuelle (traversier)
- Limite du parc marin du Saguenay
- Limite du parc du Saguenay
- Sentier de randonnée pédestre
- Sentier de randonnée pédestre projeté
- Sentier équestre
- Sentier de motoneige

MILIEU NATUREL

- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent

IDENTIFICATION DE L'IMPACT

Nature de l'impact (voir liste) | Phase (construction/exploitation)

Évaluation de l'impact | Mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel

Composante affectée

ÉVALUATION ET IMPORTANCE DE L'IMPACT

- Forte
- Moyenne
- Faible ou très faible

Nature des impacts

- H1 Le tracé projeté traversera différentes zones d'affectation du territoire, celles-ci devront être modifiées pour autoriser l'aménagement d'une infrastructure routière.
- H2 Le tracé traversera des zones agricoles protégées (CPTAQ), de conservation et récréatives, qui devront être modifiées.
- H3 Les approches du pont traverseront le parc provincial de conservation du Saguenay et le pont suspendu traversera le parc national marin du Saguenay-Saint-Laurent.
- H4 Les culées du pont seront installées sur les deux rives du fjord, à l'intérieur des limites du Parc du Saguenay.
- H5 Perturbation temporaire de l'accessibilité et de l'usage de certains espaces.
- H7 Les carrières et les bancs d'emprunt existants devront être agrandis pour approvisionner le chantier.
- H8 Restriction totale mais ponctuelle de la circulation maritime lors de certaines phases critiques.
- H9 Accès à de nouveaux territoires.
- H10 Acquisition des terrains privés et relocalisation des bâtiments se trouvant dans l'emprise.
- H11 Empiètement partiel de l'emprise sur des portions de grands lots privés.
- H12 Le passage de l'emprise implique l'acquisition de terrains qui ont actuellement une vocation récréotouristique.
- H13 Difficulté d'accès aux espaces récréotouristiques durant les travaux.
- H14 Lors de la construction du pont suspendu, la circulation maritime sera perturbée.
- H15 Le caractère spectaculaire de la construction du pont constituera un attrait touristique.
- H16 Possibilité de développement de nouvelles infrastructure récréotouristiques à cause de l'augmentation du tourisme lié à la construction du pont suspendu.
- H17 L'élimination du transport lourd sur les tronçons de la 138 actuelle va engendrer une baisse de bruit, des vibrations et des poussières dus à cette activité.
- H18 Passage de la machinerie sur les routes existantes.
- H20 Les activités de construction pourraient affecter la qualité des eaux souterraines présentes dans le périmètre de protection du puit d'eau potable de Baie-Sainte-Catherine.
- H21 Utilisation de fondants pour le déneigement.
- H27 L'augmentation de la circulation (matériaux, machinerie) occasionnera des irritants.
- H28 Pertes d'emplois liées à la cessation des activités des traversiers.
- H30 Baisse appréhendée de la fréquentation des commerces à Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.
- H32 Destruction possible de sites archéologiques potentiels.
- H33 Augmentation attendue du bruit de circulation sur le tronçon existant de la route 138 et passage de la route dans la nouvelle emprise.
- H34 Bruit de machinerie, circulation, forage.

Mesures d'atténuation

- Obtenir les modifications appropriées des affectations du territoire auprès des autorités municipales.
- Obtenir les modifications appropriées des affectations du territoire auprès des organismes concernés.
- Respecter les normes du MTQ 2301 sur le déglacage et 2401 sur le traitement des abrasifs.
- Lors des travaux, assurer une zone de protection limitant l'accès et assurer un suivi des perturbations.
- Négociations avec chacun des propriétaires.
- Travaux de jour seulement, utiliser de la machinerie adaptée.
- Mesures antibruit et déplacement des habitations touchées.
- Négocier avec les utilisateurs et communiquer l'information régulièrement.
- Créer une campagne promotionnelle et faciliter la mise en place de points d'observation.
- Planification de la vocation du territoire avec les autorités concernées
- Signalisation pour les itinéraires alternatifs. Aménager un site d'interprétation du chantier en différents endroits.
- Négocier une entente avec les gestionnaires des sentiers (pédestres, chemins forestiers et de motoneige) et aménager des accès.
- Pour le chemin des Colons, aménager des intersections sécuritaires (normes du MTQ) avec signalisation adéquate. Remplacer le belvédère sur le sommet de la pointe de l'Anse à la Barque.
- Prévoir la remise en état des tronçons de routes qui auront été endommagés.
- Ajuster l'horaire des travaux afin de limiter la perturbation de la circulation. Prévoir des chemins d'accès efficaces. Communiquer avec la population.
- Appliquer les objectifs pour le bruit des chantiers de construction du MDDEP
- Aviser et négocier avec les principaux utilisateurs lorsqu'il devient nécessaire d'interrompre la circulation maritime.
- Inventaire archéologique lors des travaux
- Prioriser l'embauche locale pour l'entretien et l'exploitation du pont.
- Établir un plan afin de faire profiter la région de la fréquentation engendrée par la présence du pont.
- Plan de prospection industrielle avec les intervenants socioéconomiques.
- Réaliser des enquêtes pour évaluer les impacts réels.
- Encadrer les entrepreneurs pour définir des stratégies d'orientation.
- Plan directeur de développement des villages
- Signalisation adéquate.

Note : Les impacts régionaux positifs n'ont pas été présentés sur les cartes.

Source: Fichier numérique BDTQ, 1:20000, MRN, 1986. Orthophotographies, MRN, 2002. Consortium Naturam - Genivar, 1999. Étude d'opportunité relative à la traversée de la rivière Saguenay entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.

MILIEU HUMAIN
IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION 1/2

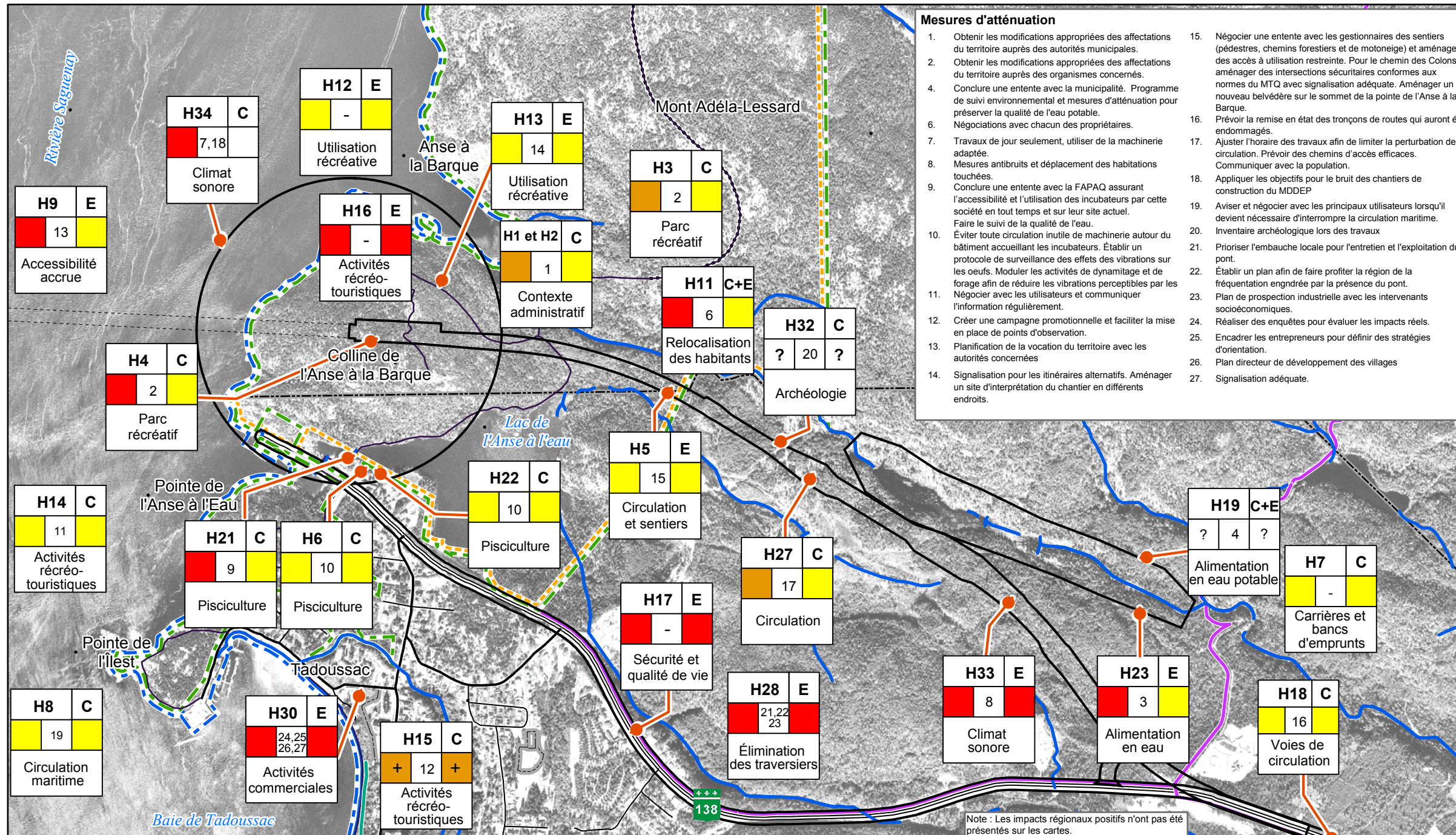
Projet **Étude d'impact du projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Saguenay Tadoussac - Baie-Sainte-Catherine**

Client **Transports Québec** | Consultant **CONSORTIUM SNC-LAVALIN / GENIVAR**

Échelle 0 150 300 m | Dessin Fig7-2a_impacts_humain1de2.mxd

3	16 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
2	9 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
1	5 octobre 2004	Préliminaire	M. A.	Y. C.
No.	Date	Description	Dessiné	Vérifié

Figure 7.2b



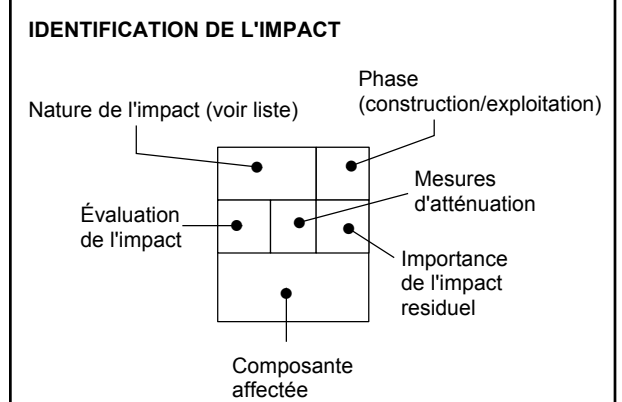
- ### Mesures d'atténuation
- Obtenir les modifications appropriées des affectations du territoire auprès des autorités municipales.
 - Obtenir les modifications appropriées des affectations du territoire auprès des organismes concernés.
 - Conclure une entente avec la municipalité. Programme de suivi environnemental et mesures d'atténuation pour préserver la qualité de l'eau potable.
 - Négociations avec chacun des propriétaires.
 - Travaux de jour seulement, utiliser de la machinerie adaptée.
 - Mesures antibruit et déplacement des habitations touchées.
 - Conclure une entente avec la FAPAQ assurant l'accessibilité et l'utilisation des incubateurs par cette société en tout temps et sur leur site actuel. Faire le suivi de la qualité de l'eau.
 - Éviter toute circulation inutile de machinerie autour du bâtiment accueillant les incubateurs. Établir un protocole de surveillance des effets des vibrations sur les œufs. Moduler les activités de dynamitage et de forage afin de réduire les vibrations perceptibles par les utilisateurs et communiquer l'information régulièrement.
 - Créer une campagne promotionnelle et faciliter la mise en place de points d'observation.
 - Planification de la vocation du territoire avec les autorités concernées.
 - Signalisation pour les itinéraires alternatifs. Aménager un site d'interprétation du chantier en différents endroits.
 - Négocier une entente avec les gestionnaires des sentiers (pédestres, chemins forestiers et de motoneige) et aménager des accès à utilisation restreinte. Pour le chemin des Colons, aménager des intersections sécuritaires conformes aux normes du MTQ avec signalisation adéquate. Aménager un nouveau belvédère sur le sommet de la pointe de l'Anse à la Barque.
 - Prévoir la remise en état des tronçons de routes qui auront été endommagés.
 - Ajuster l'horaire des travaux afin de limiter la perturbation de la circulation. Prévoir des chemins d'accès efficaces. Communiquer avec la population.
 - Appliquer les objectifs pour le bruit des chantiers de construction du MDDEP.
 - Aviser et négocier avec les principaux utilisateurs lorsqu'il devient nécessaire d'interrompre la circulation maritime. Inventaire archéologique lors des travaux.
 - Prioriser l'embauche locale pour l'entretien et l'exploitation du pont.
 - Établir un plan afin de faire profiter la région de la fréquentation engendrée par la présence du pont.
 - Plan de prospection industrielle avec les intervenants socioéconomiques.
 - Réaliser des enquêtes pour évaluer les impacts réels.
 - Encadrer les entrepreneurs pour définir des stratégies d'orientation.
 - Plan directeur de développement des villages.
 - Signalisation adéquate.

INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Route principale
- Route secondaire
- Route panoramique projeté
- Sentier
- Traverse actuelle (traversier)
- Limite du parc marin du Saguenay
- Limite du parc du Saguenay
- Sentier de randonnée pédestre
- Sentier de randonnée pédestre projeté
- Sentier équestre
- Sentier de motoneige

MILIEU NATUREL

- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent



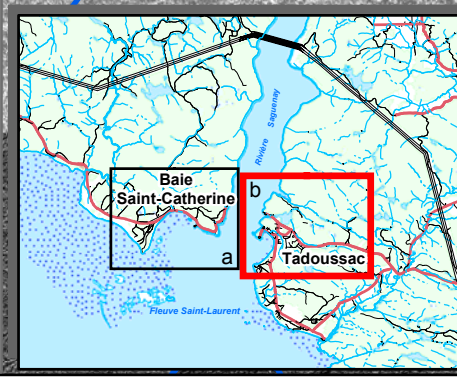
ÉVALUATION ET IMPORTANCE DE L'IMPACT

- Forte (Red)
- Moyenne (Orange)
- Faible ou très faible (Yellow)

Source: Fichier numérique BDTQ, 1:20000, MRN, 1986. Orthophotographies, MRN, 2002. Consortium Naturam - Genivar, 1999. Étude d'opportunité relative à la traversée de la rivière Saguenay entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.

Nature des impacts

H1 Le tracé projeté traversera différentes zones d'affectation du territoire, celles-ci devront être modifiées pour autoriser l'aménagement d'une infrastructure routière.	H7 Les carrières et les bancs d'emprunt existants devront être agrandis pour approvisionner le chantier.	H16 Possibilité de développement de nouvelles infrastructure récréotouristiques à cause de l'augmentation du tourisme lié à la construction du pont suspendu.	H27 L'augmentation de la circulation (matériaux, machinerie) occasionnera des irritants.
H2 Le tracé traversera des zones agricoles protégées (CPTAQ), de conservation et récréatives, qui devront être modifiées.	H8 Restriction totale mais ponctuelle de la circulation maritime lors de certaines phases critiques.	H17 L'élimination du transport lourd sur les tronçons de la 138 actuelle va engendrer une baisse du bruit, des vibrations et des poussières dus à cette activité.	H28 Pertes d'emplois liées à la cessation des activités des traversiers.
H3 Les approches du pont traverseront le parc provincial de conservation du Saguenay et le pont suspendu traversera le parc national marin du Saguenay-Saint-Laurent.	H9 Accès à de nouveaux territoires.	H18 Passage de la machinerie sur les routes existantes.	H30 Baisse appréhendée de la fréquentation des commerces à Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.
H4 Les culées du pont seront installées sur les deux rives du fjord, à l'intérieur des limites du Parc du Saguenay.	H11 Empiètement partiel de l'emprise sur des portions de grands lots privés.	H19 L'approche du pont, du côté de Tadoussac, est présente à l'intérieur d'une zone de prospection d'eau potable de surface visée par la municipalité.	H32 Destruction possible de sites archéologiques potentiels.
H5 Perturbation temporaire de l'accessibilité et de l'usage de certains espaces.	H12 Le passage de l'emprise implique l'acquisition de terrains qui ont actuellement une vocation récréotouristique.	H21 La station piscicole du FAPAQ se trouvera à proximité de l'emprise	H33 Augmentation attendue du bruit de circulation sur le tronçon existant de la route 138 et passage de la route dans la nouvelle emprise.
H6 Les vibrations liées aux travaux pourraient réduire le taux de survie des œufs dans les incubateurs de la station piscicole.	H13 Difficulté d'accès aux espaces récréotouristiques durant les travaux.	H22 La station piscicole du FAPAQ se trouvera à proximité de l'emprise	H34 Bruit de machinerie, circulation, forage.



MILIEU HUMAIN

IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION 2/2

Titre

Projet: Étude d'impact du projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Saguenay Tadoussac - Baie-Sainte-Catherine

Client: **Transports Québec**

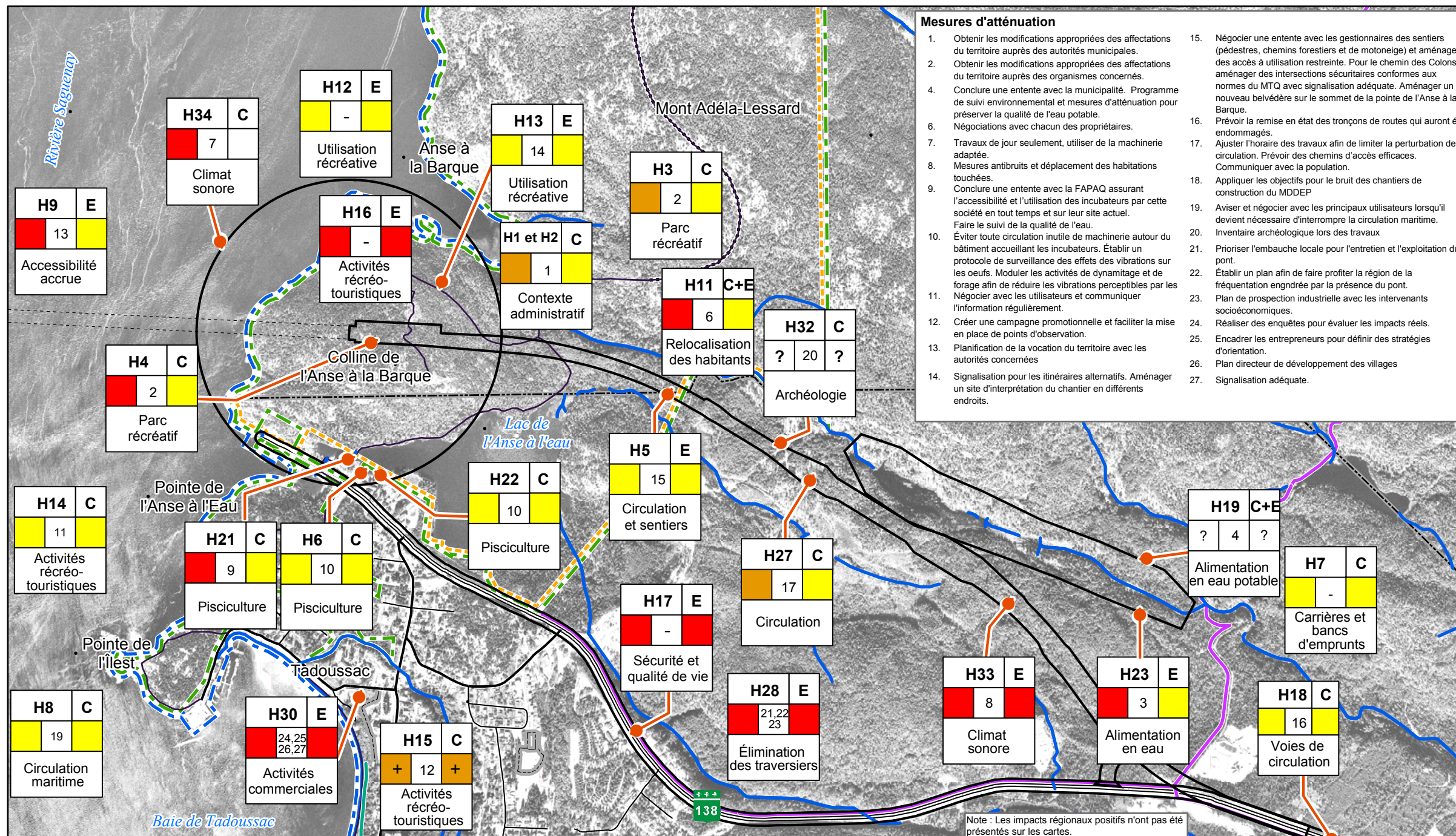
Consultant: **CONSORTIUM SNC-LAVALIN / GENIVAR**

Échelle: 0 150 300 m

Dessin: Fig7-2b_impacts_humain2de2.mxd

3	16 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
2	8 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
1	5 octobre 2004	Préliminaire	M. A.	Y. C.
No.	Date	Description	Dessiné	Vérifié

Figure 7.2b



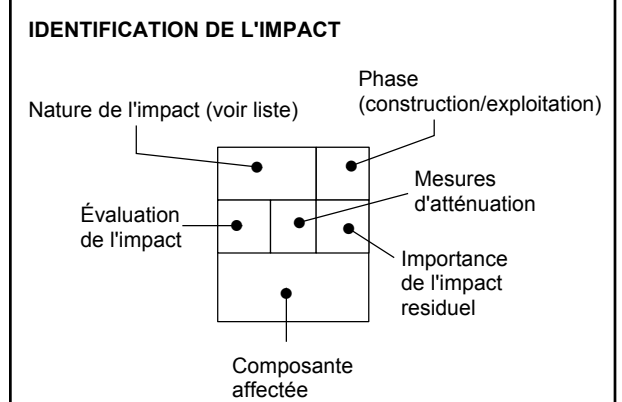
- ### Mesures d'atténuation
- Obtenir les modifications appropriées des affectations du territoire auprès des autorités municipales.
 - Obtenir les modifications appropriées des affectations du territoire auprès des organismes concernés.
 - Conclure une entente avec la municipalité. Programme de suivi environnemental et mesures d'atténuation pour préserver la qualité de l'eau potable.
 - Négociations avec chacun des propriétaires.
 - Travaux de jour seulement, utiliser de la machinerie adaptée.
 - Mesures antibruit et déplacement des habitations touchées.
 - Conclure une entente avec la FAPAQ assurant l'accessibilité et l'utilisation des incubateurs par cette société en tout temps et sur leur site actuel. Faire le suivi de la qualité de l'eau.
 - Éviter toute circulation inutile de machinerie autour du bâtiment accueillant les incubateurs. Établir un protocole de surveillance des effets des vibrations sur les œufs. Moduler les activités de dynamitage et de forage afin de réduire les vibrations perceptibles par les utilisateurs et communiquer l'information régulièrement.
 - Créer une campagne promotionnelle et faciliter la mise en place de points d'observation.
 - Planification de la vocation du territoire avec les autorités concernées.
 - Signalisation pour les itinéraires alternatifs. Aménager un site d'interprétation du chantier en différents endroits.
 - Négocier une entente avec les gestionnaires des sentiers (pédestres, chemins forestiers et de motoneige) et aménager des accès à utilisation restreinte. Pour le chemin des Colons, aménager des intersections sécuritaires conformes aux normes du MTQ avec signalisation adéquate. Aménager un nouveau belvédère sur le sommet de la pointe de l'Anse à la Barque.
 - Prévoir la remise en état des tronçons de routes qui auront été endommagés.
 - Ajuster l'horaire des travaux afin de limiter la perturbation de la circulation. Prévoir des chemins d'accès efficaces. Communiquer avec la population.
 - Appliquer les objectifs pour le bruit des chantiers de construction du MDDEP.
 - Aviser et négocier avec les principaux utilisateurs lorsqu'il devient nécessaire d'interrompre la circulation maritime. Inventaire archéologique lors des travaux.
 - Prioriser l'embauche locale pour l'entretien et l'exploitation du pont.
 - Établir un plan afin de faire profiter la région de la fréquentation engendrée par la présence du pont.
 - Plan de prospection industrielle avec les intervenants socioéconomiques.
 - Réaliser des enquêtes pour évaluer les impacts réels.
 - Encadrer les entrepreneurs pour définir des stratégies d'orientation.
 - Plan directeur de développement des villages.
 - Signalisation adéquate.

INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Route principale
- Route secondaire
- Route panoramique projeté
- Sentier
- Traverse actuelle (traversier)
- Limite du parc marin du Saguenay
- Limite du parc du Saguenay
- Sentier de randonnée pédestre
- Sentier de randonnée pédestre projeté
- Sentier équestre
- Sentier de motoneige

MILIEU NATUREL

- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent



ÉVALUATION ET IMPORTANCE DE L'IMPACT

- Forte (Red)
- Moyenne (Orange)
- Faible ou très faible (Yellow)

Source: Fichier numérique BDTQ, 1:20000, MRN, 1986. Orthophotographies, MRN, 2002. Consortium Naturam - Genivar, 1999. Étude d'opportunité relative à la traversée de la rivière Saguenay entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.

Nature des impacts	
H1 Le tracé projeté traversera différentes zones d'affectation du territoire, celles-ci devront être modifiées pour autoriser l'aménagement d'une infrastructure routière.	H16 Possibilité de développement de nouvelles infrastructure récréotouristiques à cause de l'augmentation du tourisme lié à la construction du pont suspendu.
H2 Le tracé traversera des zones agricoles protégées (CPTAQ), de conservation et récréatives, qui devront être modifiées.	H17 L'élimination du transport lourd sur les tronçons de la 138 actuelle va engendrer une baisse du bruit, des vibrations et des poussières dus à cette activité.
H3 Les approches du pont traverseront le parc provincial de conservation du Saguenay et le pont suspendu traversera le parc national marin du Saguenay-Saint-Laurent.	H18 Passage de la machinerie sur les routes existantes.
H4 Les culées du pont seront installées sur les deux rives du fjord, à l'intérieur des limites du Parc du Saguenay.	H19 L'approche du pont, du côté de Tadoussac, est présente à l'intérieur d'une zone de prospection d'eau potable de surface visée par la municipalité.
H5 Perturbation temporaire de l'accessibilité et de l'usage de certains espaces.	H20 La station piscicole du FAPAQ se trouvera à proximité de l'emprise
H6 Les vibrations liées aux travaux pourraient réduire le taux de survie des œufs dans les incubateurs de la station piscicole.	H21 Les vibrations liées à la circulation sur le pont pourraient réduire le taux de survie des œufs dans les incubateurs de la station piscicole.
H7 Les carrières et les bancs d'emprunt existants devront être agrandis pour approvisionner le chantier.	H22 Utilisation de fondants pour le déneigement.
H8 Restriction totale mais ponctuelle de la circulation maritime lors de certaines phases critiques.	
H9 Accès à de nouveaux territoires.	
H10 Pisciculture	
H11 Empiètement partiel de l'emprise sur des portions de grands lots privés.	
H12 Le passage de l'emprise implique l'acquisition de terrains qui ont actuellement une vocation récréotouristique.	
H13 Difficulté d'accès aux espaces récréotouristiques durant les travaux.	
H14 Lors de la construction du pont suspendu, la circulation maritime sera perturbée.	
H15 Le caractère spectaculaire de la construction du pont constituera un attrait touristique.	
H23 Voies de circulation	

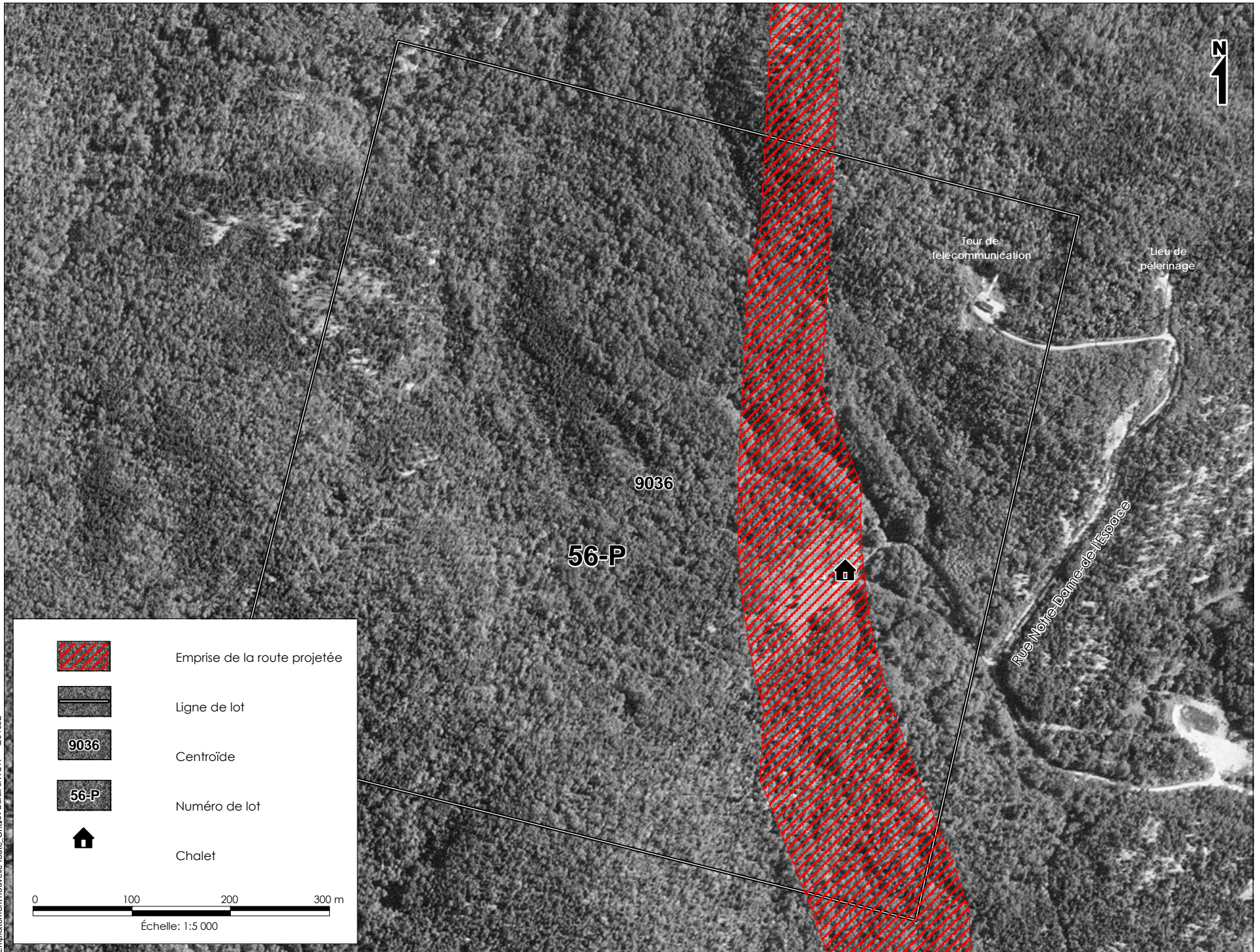


Titre MILIEU HUMAIN IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION 2/2				
Projet Étude d'impact du projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Saguenay Tadoussac - Baie-Sainte-Catherine				
Client Transports Québec		Consultant CONSORTIUM SNC-LAVALIN / GENIVAR		
Échelle 0 150 300 m		Dessin Fig7-2b_impacts_humain2de2.mxd		
3	16 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
2	8 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
1	5 octobre 2004	Préliminaire	M. A.	Y. C.
No.	Date	Description	Dessiné	Vérifié



Empiètement nouvelle route_ petits lots.WOR

Figure 7.3 Aménagement de l'approche du pont dans le secteur de Pointe-au-Boulevard



Empiètement nouvelle route, Chalet Dalairé, I.W.O.R. - 0941062

Figure 7.4 Aménagement de l'approche du pont dans le secteur de la rue Notre-Dame-de-l'Espace

Figure 7.5

